







Étude Cimetières vivants

Protocole EPOC

Le protocole d'étude EPOC (Estimation des Populations d'Oiseaux Communs) est une version simplifiée du protocole STOC-EPS (Suivi Temporel des Oiseaux communs – Échantillonnages Ponctuels Simples) coordonné au niveau national par le Centre de Recherches par le Baguage des populations (CRBPO) du Muséum national d'Histoire naturelle. Il permet de récolter des données standardisées de manière peu contraignante, qui, associées aux données du STOC EPS traditionnel, permettent de calculer des tailles de population au niveau national mais aussi de préciser les tendances démographiques de l'avifaune commune.

Dates de passage et horaires :

1er passage : entre le 1er avril et le 8 mai

Chaque relevé sera effectué entre le lever du soleil (7h30 par exemple pour début avril) et 10h30.

2nd passage : entre le 8 mai et le 15 juin. Le 1er relevé de la journée sera effectué 1 heure minimum après le lever du soleil (pour éviter le chorus matinal) et le dernier relevé doit être terminé avant 10h30.

Attention, bien veiller à respecter 4 semaines d'écart minimum entre les 2 passages.

Conditions environnementales:

- Ne pas faire le protocole les jours de pluie et/ou de vent fort (+ de 30 km/h).
- L'étude se déroulant dans un contexte très urbain, stopper et recommencer le point d'écoute si une perturbation sonore forte se déclarait en cours de point, vous empêchant de saisir l'ensemble des chants et cris alentour.

Configuration des points d'écoute :

Cimetières de moins de 10 Ha de superficie

(Tous sauf Versailles, Paris Montparnasse, Bagneux et Villetaneuse): 1 seul point d'écoute, répliqué une fois. L'observateur choisit un point d'écoute, réalise une 1ère fois 5 minute d'écoute. Puis réplique le point en renouvelant 5 minutes d'écoute et en notant de nouveau l'ensemble des espèces/individus vus et entendus sur ces 5 minutes comme si il s'agissait d'un nouveau point.

Cimetières de plus de 10 Ha de superficie

- Versailles (12,7 Ha), Villetaneuse (17 Ha), Paris Montparnasse (18,7 Ha): 2 points d'écoute fixe différents de 5 minutes chacun
- Bagneux (61,5 Ha): 6 points d'écoute différents de 5 minutes chacun









Détection des individus dans un périmètre de 200m maximum autour de l'observateur :

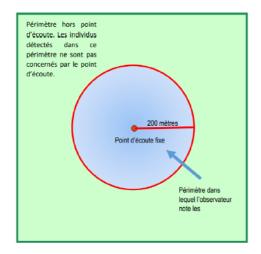


Figure 1. Surface prise en compte pour la détection des individus lors des points d'écoute de 5 minutes

Comptage exhaustif de tous les individus de toutes les espèces entendues (chants/cris) et vues.

Exemple : si une Mésange charbonnière chante sur la droite de l'observateur, puis se déplace pour se remettre à chanter, elle est considérée comme un seul individu. En revanche, si deux individus chantent en simultané ou depuis des positions différentes, alors ils sont considérés comme deux individus.

Différenciation

- Individu local (mâle chanteur, oiseau posé, déplacement courte distance (individu se pose à la vue de l'observateur), comportement de chasse ou d'alimentation (martinets, hirondelles, rapaces...).
 Pour un oiseau local, l'observateur ne mentionnera pas de détail pour son observation et préfèrera utiliser les codes atlas.
- Individu en transit (individu en migration active (vol en formation, flux d'oiseau dans la même direction), vol longue distance (déplacement à haute altitude)). Dans le cas d'individus en transit, l'observateur mentionnera ce détail selon la procédure (« Mention en vol ») décrite dans le tutoriel de saisie.

Attention, ne noter que les espèces/individus vus et entendus pendant le point d'écoute. Une espèce/un individu vu ou entendu seulement avant ou après le point d'écoute ne doit pas être comptabilisé dans le protocole.

Saisie des données via la base de saisie Faune îdF

Toutes les données doivent être saisies sur Faune îdF, dans l'étude « Cimetières vivants » :

- soit directement sur la plate-forme en ligne : https://www.faune-iledefrance.org/index.php, en utilisant la saisie par **formulaire journalisé**
- soit en direct via l'application Naturalist Tutoriel vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=f1WfqqAq-PY